

## **Assemblée Générale**

### **Séance du 28 juin 2024**

### **Procès-Verbal**

#### **MEMBRES ADHERENTS PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVES :**

- **Monsieur De BEAUCHAMP**, Représentants du Centre hospitalier de Quatre villes, représenté par **Monsieur BOUBEKRI**
- **Madame GUILLON**, Représentante, **1)** de la Maison de Retraite RICHARD, **2)** de l'EHPAD Les oiseaux, représentée par **Madame PEPIOT**
- **Madame PETTER**, Représentant, **1)** du Centre Hospitalier Poissy/Saint- Germain-en-Laye, **2)** du Centre Hospitalier Mantes la Jolie, **3)** du Centre Hospitalier Meulan les Mureaux, représentée par **Madame KARROUZ**
- **Monsieur LORENTZ**, Représentant du Centre Hospitalier Départemental de Stell, représenté par **Madame MBEUTCHA KOUAGA**
- **Monsieur BELLON**, Représentant **1)** du Centre Hospitalier de Versailles, **2)** du Centre Hospitalier de Plaisir, **3)** de l'Hôpital du Vésinet, **4)** de l'EHPAD des Aulnettes, **5)** du Centre hospitalier de la Mauldre représenté par **Monsieur STUDER**
- **Monsieur LEGENDRE**, Représentant du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre, représenté par **Madame COLONNELLO**
- **Madame BEGOT-FONTAINE**, Représentante de l'UGECAM IDF, représentée par **Monsieur CHEVAILLIER**

#### **REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

- **Monsieur RACINE**, Représentant du personnel du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye
- **Monsieur FOURNIER**, Représentant du personnel du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye

#### Assistaient également à la séance :

- **Madame KARROUZ**, Administratrice du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye
- **Monsieur VIDEAU**, Directeur du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye
- **Monsieur HALLIER**, Agent comptable du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye
- **Madame DE OLIVEIRA**, Assistante Admin/Rh du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye

**L'ordre du jour est fixé comme suit :**

- I. Election du secrétaire de séance**
- II. Approbation du Rapport d'Activité 2023**
- III. Point activité 2024**
- IV. Point Recettes/Dépenses au regard de l'EPRD 2024**
- V. Situation de la trésorerie**
- VI. Retour sur l'inventaire de linge du 27 avril 2024**
- VII. Election d'un administrateur suppléant**
- VIII. Projet Nouvelle Blanchisserie**
- IX. Point divers**

Début de la séance : 14h35

En préambule, l'assemblée générale accueille Mme Patricia COLONELLO qui a rejoint le CASH de Nanterre en mai 2024 en tant que directrice des Achats et de la Logistique.

**I. Election du secrétaire de séance**

Monsieur STUDER se propose d'être secrétaire de séance, les membres présents valident.

**II. Approbation du Rapport d'Activité 2023**

Monsieur VIDEAU débute la présentation du rapport d'activité 2023 par l'évolution du niveau d'activité du GCS entre 2017 et 2023 (le tonnage journalier passe de 18,5t/j en 2017 à 19,2t/j en 2023). Chaque secteur de la BIH bénéficie de cette croissance. Les faits marquants de cette évolution sont soulignés en séance :

- Activité sur une année complète concernant l'Hôpital Gériatrique de Chevreuse,
- Démarrage de l'activité sur le site Mansart des Hôpitaux de Plaisir,
- Adhésion de l'UGECAM au GCS pour les sites du CERRSY (Rambouillet) et de la MAS (Clichy),
- Adhésion du GCS de Plaisir,
- Activité en baisse sur le CH de Versailles en lien avec la cyberattaque de décembre 2022.

Un rappel est fait concernant les grandes lignes de la maîtrise des processus :

- La gestion, le suivi et les économies concernant les énergies et fluides,
- L'optimisation des tournées du service transport,
- Le volume des heures supplémentaires engagées,
- Le puçage UHF du linge et la maîtrise de la distribution de celui-ci au regard des statistiques.

Monsieur VIDEAU fait un zoom particulier concernant les énergies au regard des augmentations du prix unitaire du gaz et de l'électricité. Les produits lessiviels ont également subi une inflation en lien avec la hausse des énergies et le coût des matières premières. Le coût de la vapeur connaît une baisse en lien avec un nouveau calcul des frais fixes liés à la DSP liant DALKIA et la ville de Saint Germain en Laye.

Monsieur VIDEAU présente ensuite les nouveaux outils mis en place pour la gestion des commandes de linge (SPHINX pour les adhérents) et la préparation des expéditions (RAMSES). Cette GTI (Gestion des Textiles Informatisée) permet aux adhérents de passer leurs commandes de linge sur une plateforme "web", de suivre en temps réel la préparation de leurs commandes. A terme cet outil permettra de faire des extractions sur les quantités de linge livrées par articles et par établissement.

La RABC fait également l'objet d'un chapitre avec le résultat des contrôles bactériologiques des prélèvements effectués durant les 4 dernières années. Le rapport d'activité fait état d'une innovation réalisée sur 2023 : la mise en place d'un système de désinfection des camions par lampes UV, permettant une désinfection de la caisse et du contenu du camion lorsque celui-ci roule. Cette innovation permet d'accentuer la qualité sanitaire du linge et permet de réaliser des économies par la suppression d'un produit chimique qui était pulvérisé auparavant dans les caisses. Monsieur VIDEAU précise que des analyses bactériologiques ont bien entendu été effectuées afin de confirmer l'efficacité de cette innovation.

Monsieur VIDEAU poursuit en reprenant la liste des formations internes réalisées à l'intention de l'ensemble des agents de la BIH: Gestes et Postures, Microsoft 365, Teams, Procédure A.E.S, Prévention des risques liés au bruit...

Monsieur VIDEAU poursuit la présentation du rapport d'activité sur les Fiches d'Evènements Indésirables (FEI) transmises aux établissements. Les FEI concernent, pour une grande majorité, le poids des sacs de linge sale (attendus à moins de 8 kg et qui parfois dépassent les 16 kg). On retrouve également dans ces FEI des problématiques en lien avec la logistique dans les établissements (véhicule gênant, problème d'ascenseur par exemple) ayant conduit à des accidents de travail de certains chauffeurs.

Madame KARROUZ suggère à la BIH de joindre directement l'établissements lorsqu'un véhicule bloque l'accès afin de limiter ces incidents.

Monsieur STUDER revient sur la problématique des sacs en indiquant que cela a bien été identifié et transmis au sein des services des établissements dont il est le directeur.

Monsieur VIDEAU poursuit la présentation concernant la maîtrise des rejets et la conformité en lien avec l'ICPE (paramètre des eaux usées industrielles bien en dessous des seuils fixés par l'arrêté de déversement). Il précise qu'un contrôle réalisé par la DRIEAT en août 2023 a confirmé les bonnes pratiques du GCS concernant la gestion de l'eau en lien avec les arrêtés sécheresse.

L'évolution des effectifs et le compte financier 2023 (présenté et voté lors de l'AG de mars 2024) concluent cette présentation générale du rapport d'activité.

En fin de rapport, un chapitre spécifique est consacré à la présentation du projet de reconstruction de la blanchisserie depuis le début des démarches afin de tenir informé l'ARS de l'évolution de celui-ci.

Madame KARROUZ demande aux membres présents s'ils souhaitent ajouter des observations en lien avec le rapport d'activité 2023. Aucun complément n'étant demandé, Madame KARROUZ soumet aux votes l'approbation du rapport d'activité 2023.

#### **Délibération N° 2024/08 : Approbation du Rapport d'activité 2023**

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport d'activité 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### **III. Point activité 2024**

Monsieur VIDEAU commente en séance le tableau de suivi de l'activité 2024 par établissement. A fin mai, l'activité est en hausse de 5.2 % par rapport à 2023 avec un tonnage traité de 2091 tonnes (soit 19,9 tonnes par jour).

Si l'ensemble des adhérents sont stables dans leur activité en comparaison de 2023, il est constaté une baisse significative sur les établissements importants comme l'hôpital de Mantes, le CASH de Nanterre ou la Fondation Roguet. Il précise que l'activité du Centre hospitalier de Versailles a repris une activité plus conforme à celle connue avant la Cyberattaque

Monsieur VIDEAU précise que le mois de juin semble s'orienter vers une diminution d'activité et fera l'objet d'une analyse plus précise.

#### **IV. Point Recette/Dépenses au regard de l'EPRD 2024**

Monsieur VIDEAU présente un tableau concernant l'état des dépenses engagées ou constatées par rapport à l'EPRD 2024 :

- Les charges de personnel : 42% de réalisation
- Le Linge et l'habillement : 93 % d'engagement (commandes annuelles passées)
- Eau et assainissement : 47 % de réalisation
- Energie / électricité : 23 % de réalisation
- Chauffage : 56 % de réalisation
- Vapeur : 31 % de réalisation

- Carburant : 37 % de réalisation
- Matériel bureautique : 46 % de réalisation
- Charges à caractère hôtelier : 50 % de réalisation
- Charges d'amortissement : 42 % de réalisation

Monsieur VIDEAU conclut sur un total d'engagement/réalisation des dépenses à hauteur de 44%. Ce pourcentage est légèrement inférieur aux prévisions (EPRD).

Madame KARROUZ indique qu'au regard de cette évolution des dépenses le tarif au kilo de linge traité va pouvoir être revu à la baisse.

Monsieur VIDEAU présente alors un tableau montrant l'impact de la productivité réalisée sur les consommations de gaz et d'électricité ainsi que la baisse des prix unitaires. Concernant ces 2 postes de dépense, un impact significatif avec une baisse de 0,08€ par kg de linge est identifiée. Madame KARROUZ souhaite souligner et remercier le travail quotidien de la BIH dans l'optimisation des dépenses et dans les recherches d'économie qui permettent d'aboutir à cette diminution de tarif de la prestation.

**Délibération N°2024/09 : Tarif de prestation de blanchisserie à 2.09 €/Kg, à compter du 01/07/2024**

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Le tarif de prestation de blanchisserie à 2.09 €/Kg à compter du 01/07/2024 est approuvé à l'unanimité. Le prix unitaire de refacturation des draps perdus reste inchangé.

**V. Situation de la trésorerie**

Monsieur HALLIER indique que la trésorerie de la blanchisserie, le jour de l'AG, se situe à 928 000 € et que les RAR représentent un montant de 2 300 000 €.

Monsieur HALLIER précise qu'il n'y a plus de paiement en attente relatif à l'exercice 2023. Il rappelle qu'il est nécessaire d'avoir de la trésorerie en vue du paiement des prestations en lien avec le projet de reconstruction. Un suivi de trésorerie hebdomadaire est réalisé depuis l'arrivée de la nouvelle équipe de l'agence comptable.

**VI. Retour sur l'inventaire de linge du 27 avril 2024**

Monsieur VIDEAU présente un document de synthèse de l'inventaire de linge.

L'inventaire annuel de linge a été réalisé par 24 sur 29 établissements adhérents. Les 5 établissements n'ayant pas réalisé l'inventaire représentent 9.4 % de l'activité de la BIH. Lors de cette opération de comptage, ce sont plus de 271 600 articles ont été inventoriés.

Il poursuit en indiquant que 28 % du linge se trouvait à la BIH contre 72 % dans les établissements. Il est rappelé que le nombre d'articles circulants par catégorie doit être à un minimum de 6 jours de consommation de linge (afin d'assurer les livraisons sans rupture d'approvisionnement). Seules les serviettes éponges et les gants sont inférieurs à ces 6 jours: les serviettes éponges en lien avec à un retard conséquent des approvisionnements (nouveau fournisseur pour la BIH suite à l'adhésion à UNIHA) et les gants (pénurie historique liée à une mauvaise utilisation de l'article considéré dans les services comme de l'usage unique).

Monsieur VIDEAU projette à l'écran l'état des stocks présents dans les établissements en fonction du niveau de puçage de chaque article textile: le stock des articles pucés sont nettement mieux maîtrisés que ceux ne l'étant pas. L'écart de "maîtrise des stocks" est à mettre en parallèle des arbitrages réalisés par la BIH sur les articles en fonction des taux de retour constatés.

Monsieur VIDEAU termine en concluant sur ces points :

- La nécessité de réaliser dans les services un inventaire hebdomadaire de linge,
- Le constat d'une augmentation des pertes en drap de 10 à 15% sur 2023 en comparaison de 2022,

- La nécessité d'injection supplémentaire de serviettes éponges dès le réapprovisionnement fiabilisé de la part du fournisseur,
- Le puçage des articles doit se poursuivre pour une gestion quotidienne du flux entre la BIH et ses adhérents.

Monsieur VIDEAU ajoute que d'ici la fin 2024 - début 2025, des visites au sein des établissements seront réalisées avec pour objectif d'évaluer ou réévaluer les dotations théoriques de linge en lien avec la consommation réellement constatée.

Madame KARROUZ juge cela très pertinent et suggère d'intégrer au process les services de soin.

#### **VII. Election d'un administrateur suppléant**

Lors de l'AG précédente, un appel à candidature pour au poste d'administrateur suppléant avait été lancé. Madame KARROUZ réexplique l'importance de cette mission afin d'assurer une continuité de gestion de la BIH. Mme KARROUZ questionne les membres présents afin de savoir si des candidats souhaitent se manifester au poste d'administrateur suppléant du GCS. Monsieur STUDER se porte candidat pour le poste.

Madame KARROUZ questionne les membres présents afin de savoir si d'autres directeurs souhaitent postuler. En l'absence d'autre candidat, l'élection de Monsieur Nicolas STUDER au poste d'administrateur suppléant est soumis aux votes de l'Assemblée.

#### ***Délibération N°2024/10 : Election d'un administrateur suppléant***

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 0

L'élection de Monsieur STUDER Nicolas, Directeur Achats, Hôtellerie, Logistique de la direction commune du CH de Versailles est approuvée à l'unanimité.

#### **VIII. Projet Nouvelle Blanchisserie**

Madame KARROUZ explique laisser la parole à Monsieur VIDEAU pour présentation des dernières avancées du projet.

Monsieur VIDEAU indique que le dépôt du permis de construire a été réalisé auprès de l'EPAMSA et qu'il sera déposé en mairie vers le 11/07/2024.

Les prochaines étapes concernent l'envoi d'une demande d'autorisation de rejets des eaux usées à GPSEO via l'EPAMSA et la rédaction du dossier ICPE pour dépôt du dossier auprès de la DRIEAT.

Monsieur VIDEAU explique qu'en amont du dépôt de tous ces dossiers, la DRIEAT et la cellule des risques industriels du SDIS de Versailles ont été sollicités. Des rendez-vous pour la présentation du projet se sont tenues avec la DRIEAT le 05/06/2024 et le SDIS le 24/06/2024. Leurs avis, conseils ont été intégrés dans le permis de construire et seront intégrés dans le dossier ICPE.

Côté EPAMSA, Monsieur VIDEAU informe l'Assemblée sur une réunion à venir concernant la rédaction d'un avenant à la PUV compte-tenu du fait que la promesse initiale cours jusqu'à mi-septembre 2024.

Madame KARROUZ indique qu'à la prochaine Assemblée Générale la présentation détaillée du projet sera réalisée et poursuit sur le besoin d'un recours à l'emprunt. Il est expliqué en séance que le montant des avances et des frais attendus dans le cadre des études pour ce projet s'élève à environ 1.000.000 € auquel vient s'ajouter le prix d'acquisition du terrain pour un montant également de 1.000.000€. La trésorerie de la BIH ne peut subvenir à ce besoin, il est donc demandé à l'Assemblée de valider un montant d'emprunt à hauteur de 2.000.000€ pour couvrir ce besoin de trésorerie d'ici à fin 2024.

Blanchisserie Inter Hospitalière de Saint-Germain-en-Laye  
Assemblée Générale Extraordinaire – Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2024

Madame KARROUZ ajoute qu'après cette partie technique, la vente du terrain est la prochaine étape à approfondir en vue de bâtir le plan de financement du projet car la dernière estimation de vente du terrain de Saint Germain en Laye se situe aux alentours de 26 000 000 €.

Madame KARROUZ soumet donc aux votes le recours à l'emprunt

**Délibération N°2024/11 : Recours à l'emprunt pour un montant de 2 000 000 €**

Pour : 57  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le recours à l'emprunt pour un montant de 2 000 000 € est approuvé à l'unanimité.

**IX. Point divers**

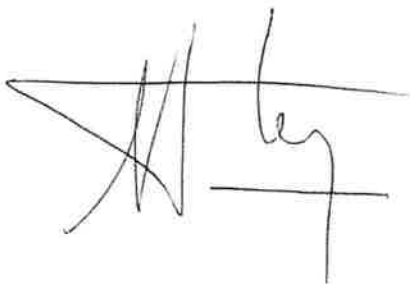
Madame KARROUZ fait savoir aux membres présents que DALKIA a informé récemment de la fin de fourniture de la vapeur à la blanchisserie (cette vapeur servant pour la plupart à la mise à température des tunnels de lavage). Le réseau de vapeur existant est une extension de la DSP du réseau de chauffage urbain de la ville de Saint-Germain-en-Laye. Face à un nombre croissant de demandes de raccordement à ce réseau, la capacité de la chaufferie de DALKIA n'est plus suffisante. Il a été décidé, par DALKIA et la Ville) que les locaux occupés par les 2 chaudières, qui servent exclusivement à la production de vapeur pour la blanchisserie, seront restructurés et adressés au réseau de chauffage urbain. De fait, la fourniture de vapeur cessera à compter d'avril 2025 et une recherche de solutions alternatives ont été lancées.

Monsieur VIDEAU présente la solution proposée par DALKIA (une location de chaudière qui serait installée sur le terrain de la BIH) et la solution recherchée par la BIH auprès du fournisseur de produits lessiviels actuel (ECOLAB). Le tableau présenté en séance démontre la fragilité et le manque de maîtrise de la solution proposée par DALKIA face à la solution ECOLAB. Les surcoûts en lien avec cette opération sont estimés à 250.000€ sur une année complète soit un peu plus de 0.05€ par kg de linge traité pour 2025.

Une rencontre avec la Mairie de Saint-Germain-en-Laye est envisagée afin de négocier une prise en charge d'une partie des frais de leur part.

L'ordre du jour est épuisé. L'Assemblée n'ayant pas d'autres points à aborder, la séance est levée à 17h00.

Secrétaire de séance  
**Monsieur Nicolas STUDER**



Administratrice du GCS BIH  
**Madame Diana KARROUZ**

